

Volleyball lors de la Cantonale 2013
© Steveworld

Le mot du Syndic



Cantonale FVJC 2013 - Epreuve du tir à la corde

Chers Citoyennes et Citoyens,

Cette année, la période estivale a été très généreuse avec nous ; elle nous a offert de belles journées chaudement ensoleillées, accompagnées de longues soirées où l'on a pu profiter de nos terrasses avec des amis ou participer à différentes manifestations.

De cet été, il reste un tout grand souvenir : la fête Cantonale des Jeunesses campagnardes à Colombier qui a fait rêver des milliers de visiteurs pendant 19 jours. Une manifestation organisée par une équipe motivée et soutenue par des centaines de bénévoles, qui a permis de faire connaître le village de Colombier dans tout le canton.

Que dire après cette extraordinaire fête qui a resserré les liens entre les générations et donné lieu à de belles rencontres, tant autour des multiples compétitions sportives, que lors d'une soirée musicale ou simplement en savourant une des nombreuses spécialités proposées sur la place de fête, à l'abri des magnifiques et imposantes constructions.

La jeunesse d'aujourd'hui se porte bien !

Un tout grand MERCI à toute l'équipe de l'organisation et tous les bénévoles qui ont mis la main à la pâte et qui nous ont fait vivre des moments inoubliables. La Municipalité remercie également les riverains pour leur tolérance, leur patience et leur résistance au bruit. Ainsi, cette Cantonale 2013 a été pleinement réussie.

Un bel automne et au plaisir de vous rencontrer prochainement.

Votre Syndic
Daniel Meienberger

Communications de la Municipalité



Route de desserte

Echichens – Rte de St-Fiacre – Grand-Record – Rte de liaison RC75

Courant 2013, la Municipalité a commandé l'étude d'un avant-projet pour la réalisation de la route de desserte du Grand-Record (zone sportive, scolaire et culturelle d'Echichens village) par le nord.

Cet avant-projet est la suite logique de l'étude de faisabilité réalisée par l'ancienne Municipalité d'Echichens et fait partie des projets initiés avant la fusion des 4 communes que la Municipalité actuelle souhaite réaliser. Il fait partie intégrante du plan d'investissement communal pour la législature en cours.

Toute la circulation accédant à ces zones se faisant depuis la RC75, ce projet permettra de désengorger de manière sensible le centre du Village d'Echichens.

Cet objet est étroitement lié à la révision du plan partiel d'affection (PPA) que mène parallèlement la Fondation de l'Ecole Pestalozzi.

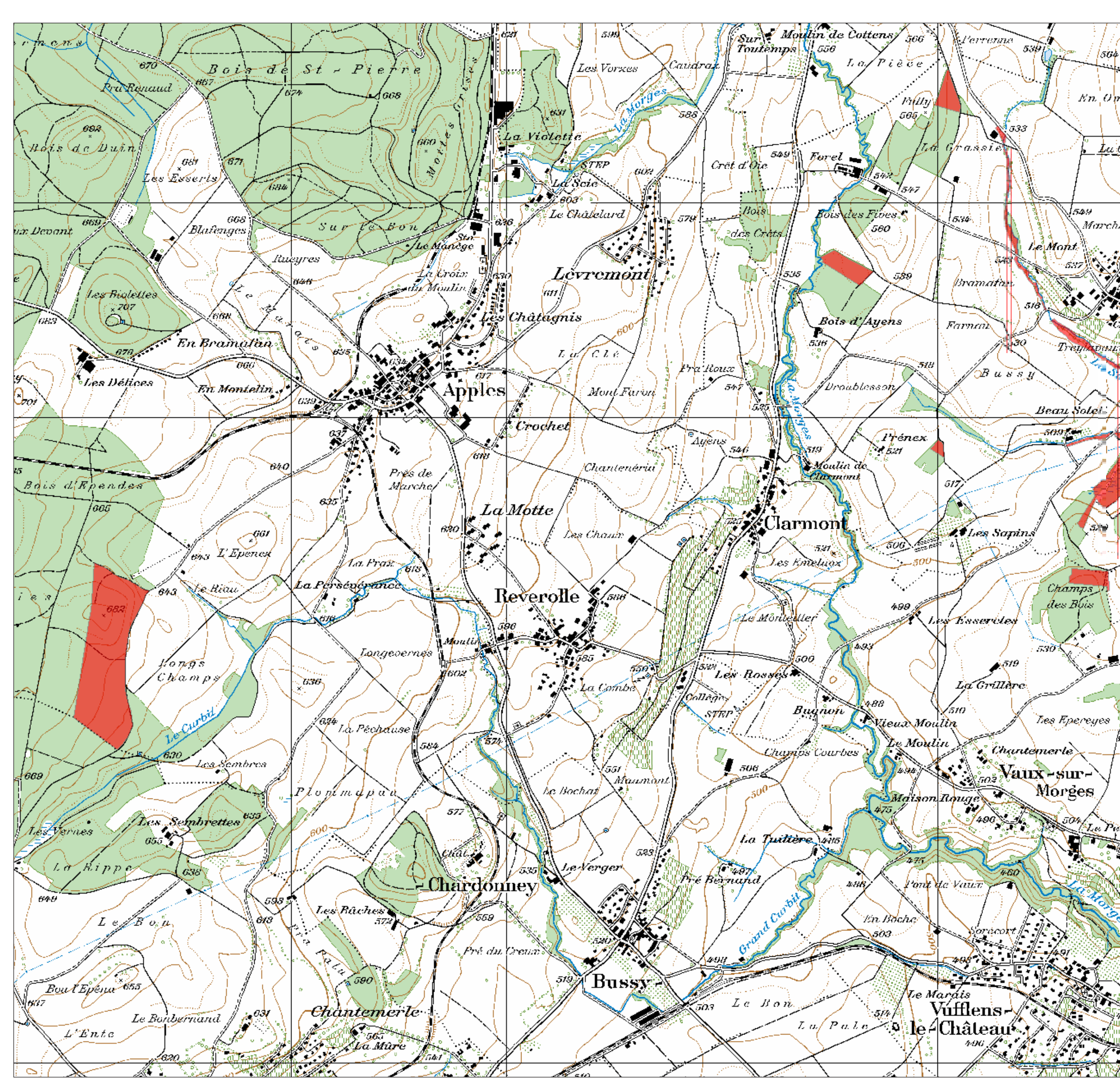
Suite à la demande de la Municipalité auprès du SDT (Service du développement territorial), ce dernier nous confirme que ces deux projets ne peuvent pas être dissociés. En effet, l'empiètement de certaines infrastructures projetées se trouve sur le périmètre du PPA (Plan Partiel d'Affectation) Pestalozzi.

Une collaboration étroite est donc menée avec la Fondation de l'Ecole Pestalozzi depuis ce printemps, afin de poursuivre nos démarches de manière coordonnée en vue de la réalisation de ces deux objets.



Forêts communales d’Echichens

Notre commune est propriétaire de 40.91 ha de forêts, répartis sur les territoires d’Echichens, Vaux, Vuillerens et Apples, à raison de 42 parcelles allant de 39 m2 pour la plus petite à 16.6 ha pour la plus grande (Bougeries à Apples).



Carte au 1:30’000 avec en rouge les différentes parcelles propriété de la commune d’Echichens

Hormis la parcelle des Bougeries à Apples, dont l'objectif sylvicole principal est la production de bois, l'ensemble des parcelles se compose pour l'essentiel de lisières, petits massifs, berges boisées et marais. Ces derniers ont pour but principal, notamment, l'accueil, la protection physique et biologique, ainsi que l'aspect paysager.

L'ensemble de ce patrimoine est soumis à la loi forestière. Il est géré par le Groupement forestier d'Apples auquel nous sommes rattachés.

Deux documents principaux déterminent la gestion de ce patrimoine:

- **Le Plan directeur forestier des forêts de plaine du district de Morges.** Ce document en cours de finalisation, fixe pour les différents massifs forestiers les objectifs sylvicoles prépondérants.

- **Le Plan de gestion du Triage d'Apples 2007-2022, et en particulier son annexe simplifiée qui concerne la Commune d'Echichens.** Cette annexe, qui fait partie du Plan de gestion du Triage, définit plus en détails les objectifs prépondérants des forêts de notre commune. De plus, elle fixe notre «possibilité».

La possibilité est le volume de bois que l'on peut raisonnablement récolter annuellement dans une forêt définie. Ce volume correspond, en règle générale, à l'accroissement annuel de ladite forêt. Il peut cependant évoluer selon les différents types de peuplements que l'on y trouve.

Pour Echichens, cette possibilité se monte à 320 m3/an (110 de résineux et 210 de feuillus).

Si l'exploitation des forêts à but de production peuvent, les bonnes années, s'autofinancer, il n'en va pas de même pour celles dont les buts sont l'accueil, la protection physique et biologique et l'aspect paysager. En effet, ces dernières nécessitent des interventions particulières et souvent coûteuses. En répondant à certains critères, elles peuvent néanmoins s'intégrer à des projets bénéficiant de subventions fédérales et cantonales.En lisant ces quelques lignes, il paraît évident que notre commune aura des difficultés à équilibrer son compte forestier. Cependant, la Municipalité est convaincue que ces forêts ont un rôle très important à assurer dans tous les domaines pour lesquels nous leur avons attribué un objectif sylvicole. Les collectivités publiques (plus gros propriétaire forestier de notre Canton) se doivent d'entretenir leur patrimoine forestier.

En plus de ce patrimoine communal, nous trouvons dans notre commune 45 ha de forêts privées.

Jean-Michel Duruz,
Municipal

Echos des séances
du Conseil communal

5 juin 2013

Sous la présidence de Mme Nicole Müller, le Conseil a procédé à l'assermentation de deux nouveaux membres :

- Mme Corinne Troger, Monnaz, en remplacement de M. Pierre Duruz.
- M. Oliver Henny, Colombier, en remplacement de M. Oscar Cherbuin

Elections statutaires, sont élus :

- M. Laurent Buchillier, Echichens, au poste de Président.
- Mme Nathalie Jaunin, Echichens, au poste de Vice-Présidente.
- Mme Anne-Laure Amato, Monnaz, et M. Philippe Rochat, Echichens, aux postes de scrutateurs.
- Mmes Laurence Gicot, St Saphorin, et Julia Pache, Colombier, aux postes de scrutateurs suppléants

Le bureau informe l'assemblée que, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les communes, le règlement du Conseil communal doit être revu.

Lors de cette même assemblée, le Conseil communal a approuvé les préavis suivants :

- No 01/2013 «Comptes et rapport de gestion 2012»
- No 02/2013 «Adoption du règlement sur la distribution de l'eau»

Dans ses communications, la Municipalité a notamment informé que :

- Le détachement d'appui Senoge-Arénaz du SDIS-Morget recevra un véhicule de l'ECA. Les bornes hydrantes seront géo-localisées sur des tablettes, afin de faciliter la tâche des pompiers.
- Depuis le 1er janvier, le tonnage des ordures ménagères a diminué de moitié, ce qui a pour conséquence :
  - » Les transporteurs peinent à rentrer dans leurs coûts
  - » Les usines d'incinération manquent de matière à traiter
  - » Le montant global calculé dans le budget pour les ristournes sur la taxe au sac risque d'être inférieur au montant prévu. Ce manque devra être compensé par la taxe individuelle
  - » Certaines communes ayant investi dans des conteneurs enterrés pour les ordures ménagères voient la moitié du volume mis à disposition devenir inutile
  - » Les déchets, déposés dans les poubelles publiques et dispersés dans la nature, ont augmenté d'environ 30% par rapport à l'année précédente.
- Un conteneur à plastiques a été déposé à la déchetterie de Colombier. D'autre part, le Service des eaux, sols et assainissements a ordonné la fermeture de la place destinée aux déchets compostables, ceci en raison d'un risque élevé de pollution de la Senoge au vu de la forte déclivité du terrain. Suite à cette décision, la Municipalité étudie la pose de conteneurs hors sols dans les villages de Colombier et Saint-Saphorin, ainsi que le ramassage des déchets verts dans les quatre villages.
- Des mesures simples permettent de réduire nos déchets lors des achats. Les filières des grands distributeurs peuvent être utilisées. La déchetterie est financée par la taxe individuelle ou forfaitaire. Si les prestations en faveur de la population augmentent, la taxe augmentera également.
- L'immeuble «En Bandau» à Saint-Saphorin est achevé. Les aménagements extérieurs sont en cours de réalisation. Tous les appartements sont loués. Une mezzanine a été créée dans un des deux pièces.
- Les travaux relatifs à la reconstruction des collecteurs d'eau claires et usées et de remplacement des conduites d'eau et défense incendie au chemin de Haute-Pierre sont terminés. La pose du revêtement final se fera cet automne.
- La mise sous compteur de l'ensemble de l'éclairage public est en voie de finalisation.

Les prochains Conseil communaux auront lieu :

» **Jeudi 26 septembre 2013 à 20h** Salle villageoise de Saint-Saphorin
» **Jeudi 7 novembre 2013 à 20h** Salle villageoise de Saint-Saphorin
» **Jeudi 5 décembre 2013 à 20h** Salle villageoise de Saint-Saphorin

Décisions municipales

du 1er janvier au 29 juillet 2013

Décision N°	Sujet
2013.02.22	**Routes - Piliers publics** D'enlever les piliers publics, non officiels : Echichens: Rte du Bois, Ch. De Chaudabronnaz, Ch. Du Chêne, quartier Haute-Pierre, parking Cité Radieuse, Monnaz : grande salle.
2013.03.34	**Police - Concept Police-Population** De mettre en place le concept «Police-Population» pour l'ensemble du territoire communal, suite aux vagues de cambriolages dans la commune et au courrier du 17.11.2012 des habitants du quartier de Fornet-Chemin du Bon, Echichens.
2013.04.60	**Vie Associative - Jumelage St-Fiacre** D'ouvrir le jumelage à l'ensemble de la commune.
2013.06.75	**Eaux - Monnaz, fontaine rue du Village** De rénover la fontaine déplacée pendant un chantier privé.
2013.06.79	**Gestion des déchets - Règlement sur la gestion des déchets, Annexe 3** D'exonérer de la taxe individuelle les personnes bénéficiaires de PC, d'un RI, d'une rente AI, etc., ainsi que les personnes incontinentes
2013.07.89	**Bâtiments - Colombier, refuge** De mandater H2O pour changer le chauffe-eau qui est en panne et vieux de plus de 20 ans.
2013.09.118	**SI - Eclairage public, mise sous compteurs** De commander les travaux à Delay SA.
2013.13.171	**Bâtiments - Colombier, Club house Tennis club, peinture façades** De mandater G & N Wüthrich SA, Aclens, pour effectuer les travaux de peinture des façades du club house.
2013.14.203	**Vie Associative - Jumelage St-Fiacre, inauguration Bourg** D'offrir un arbre pour l'inauguration de leur Bourg le 1er juin 2013.
2013.19.277	**SI, Fontaines - St-Saphorin, Ch. de Cornu, café** De commander le nettoyage et le rhabillage de la fontaine à Raymond Pache, Colombier.
2013.20.289	**Police - Concept Police-Population, Info sur site internet** De créer une page dans le site internet sur laquelle seront déposées toutes les informations de la Police cantonale.
2013.22.327	**Routes - Travaux fissures, regards, reflachages** D'attribuer les travaux à Divico SA.

Seules les décisions d'intérêt général sont référencées.

Démission

de M. Christian Daerendinger, Municipal

À la tête du dicastère des Domaines et Espaces publics, de la Gestion des déchets, de la PCi et de la Défense incendie, M. Christian Daerendinger Municipal, souhaite mettre un terme à son mandat au 31 décembre 2013.

Durant la 1ère législature, chaque village joue le rôle d'un arrondissement électoral. Le successeur de M. Daerendinger doit donc être domicilié dans le village d'Echichens et ne sera élu que par les habitants de ce village. Dans l'éventualité où aucun candidat d'Echichens ne se présente, le dépôt de candidature est ouvert aux quatre villages. La nouvelle commune formera alors un seul arrondissement électoral pour l'élection complémentaire et un nouveau calendrier sera fixé par la Préfecture.

Les électrices et électeurs de **l'Arrondissement électoral d'Echichens** de la **Commune d'Echichens,** sont convoqués **le dimanche 24 novembre 2013** afin de procéder à l'élection d'un(e) Conseiller(ère) municipal(e), en même temps que les votations fédérales et cantonales.

En cas de second tour, celui-ci aura lieu **le dimanche 15 décembre 2013.**

Cette élection aura lieu, selon le système majoritaire à deux tours de scrutin (majorité absolue au premier tour et relative en cas de second tour) ; une élection tacite est possible dès le premier tour.

Font partie du corps électoral communal (à l'exclusion des personnes faisant l'objet d'une curatelle de portée générale pour cause de trouble psychique ou de déficience mentale (art. 390 et 398 du CC) :

- Les citoyens suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la commune, inscrits au rôle des électeurs et pourvus du matériel officiel ;
- Les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de dix-huit ans révolus, domiciliées dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le canton de Vaud depuis trois ans au moins, inscrites au rôle des électeurs et pourvues du matériel officiel.

Seront automatiquement incluses dans le rôle, les personnes qui remplissent les conditions ci-dessus ou qui les rempliront d'ici au jour du scrutin.

Le rôle des électeurs peut être consulté au greffe municipal durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Le dernier délai pour le dépôt des listes est fixé au :

- **lundi 14 octobre 2013 à 12 heures précises au greffe municipal pour le premier tour ;**
- **mardi 26 novembre 2013 à 12 heures précises au greffe municipal en cas de second tour.**

Toute liste de candidature doit :

- Etre signée par 3 électeurs domiciliés dans la commune avec l'indication de leur(s) nom(s), prénom (s), année de naissance, lieu (x) d'origine, profession et domicile ;
- Mentionner un mandataire et un suppléant ; à défaut, le premier des signataires est considéré comme mandataire et le suivant comme suppléant ;
- Etre accompagnée d'une déclaration d'acceptation signée par chacun des candidats qu'elle porte ; la signature peut être remplacée par celle d'un mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration ;
- Porter une dénomination distincte et indiquer les nom(s), prénom (s), année de naissance, lieu (x) d'origine, profession et domicile de chacun des candidats.

Construction du Centre scolaire

avec salle polyvalente, vestiaires de football et centre de vie enfantine









Après quelques travaux de préparation, le chantier a démarré le lundi 19 août 2013.

Le projet de construction du collège est réalisé conjointement avec celle du Centre de vie enfantine, dont la commune n'est pas le maître de l'ouvrage. Le planning prévoit une réalisation pour la rentrée scolaire 2014, en ce qui concerne le bâtiment des salles de classe. La salle polyvalente, quant à elle, sera terminée dans le courant de l'automne 2014.

Ces dates de réalisation seront respectées pour autant que l'hiver 2013-2014 soit plus clément que le précédent, ce que nous espérons vivement.

La construction des salles de classe permettra ainsi aux élèves du village de Monnaz d'être scolarisés dans leur commune. Actuellement, ils se rendent à l'école à Vufflens-le-Château.



Favorisez la la nature



Herbicides

Interdits pour d'excellentes raisons

Les herbicides sont également interdits dans le cadre d'un usage privé.

Appelées «mauvaises herbes» dans le langage courant, les plantes sauvages indésirables sont souvent considérées comme une nuisance. Nombreux sont ceux qui auraient volontiers recours à la pulvérisation. Or les produits phytosanitaires destinés à éliminer des plantes sont toxiques ! Mieux vaut y renoncer.

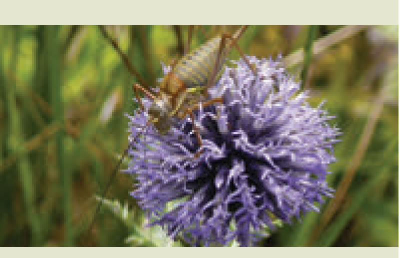
Lorsque les herbes poussent sur les allées de graviers ou entre les dalles, il est tentant d'utiliser un herbicide (désherbant). Toutefois, conformément à l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques 814.81, annexe 2.5, l'application d'herbicides est interdite sur les surfaces suivantes :

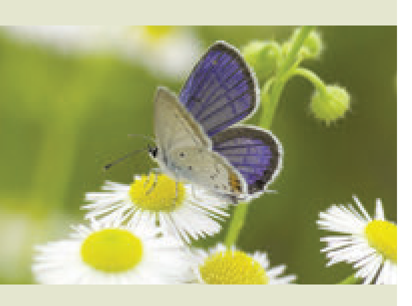
- sur toutes les routes et les chemins de même que sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées
- sur toutes les places telles que les parkings, les aires de stockage, les surfaces couvertes de dalles et graviers
- sur les toits et terrasses

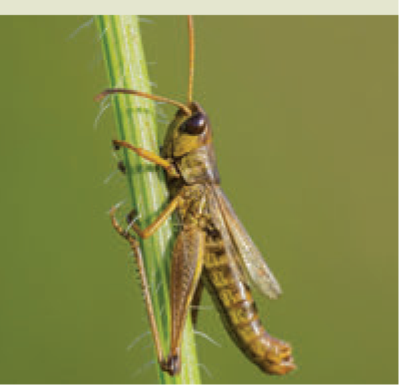


La raison en est que les produits s'échappent très rapidement de ces surfaces, puis s'infiltrent dans les eaux souterraines ou se retrouvent par les canalisations dans nos lacs, rivières et ruisseaux. De là, ils peuvent menacer les personnes, les plantes et les animaux en se retrouvant dans l'eau potable. Quelques gouttes suffisent à polluer des milliers de litres









d'eau. Toute utilisation et stockage inapproprié de substances toxiques représentent donc un danger pour la santé et l'environnement.

Afin d'éviter tout risque inutile, mieux vaut renoncer aux herbicides. Les conseils suivants permettent de lutter contre les plantes indésirables sans produits chimiques:

Prévention

Un robuste balai permet d'y parer : un balayage régulier élimine l'humus et les graineset empêche la germination des herbes.

Un gazon empierré ou des dalles à végétaliser facilitent l'entretien des chemins et des places. Il suffit de tondre une à deux fois par an. En outre, l'eau de pluie peut s'infiltrer dans le sol, désengorgeant ainsi les canalisations.

Entre les plates-bandes, les écorces ou la sciure de bois ralentissent la croissance des mauvaises herbes. Les parterres peuvent être garnis de plantes de couverture dominantes, qui supprimeront les mauvaises herbes. Le mieux est de choisir des plantes indigènes, comme par exemple l'épervière, la violette ou la fraise sauvage.

Tolérance

Toutes les plantes indésirables ne sont pas dérangeantes, au contraire: les fleurs sauvages et les herbes sur le bord des chemins ou au jardin sont autant d'atouts pour l'œil et la nature. Elles offrent nourriture et abri aux insectes utiles tels que les papillons, les coléoptères et les abeilles sauvages.

Régulation

Sarcler est la méthode la plus efficace. Il faut arracher la plante entière avec ses racines. Râteau, sarcloir et binette faciliteront le travail. Lorsque les racines ne se laissent pas faire, il faut stopper la croissance de la plante en la coupant.

Les méthodes thermiques et nettoyeurs haute pression consomment beaucoup d'énergie ou d'eau. Elles sont donc à utiliser avec parcimonie.

Malgré leur interdiction, les herbicides peuvent être achetés librement dans le commerce dans la mesure où leur utilisation est autorisée sur les sols non stabilisés, riches en humus tels que les pelouses et les parterres. Avant d'utiliser des herbicides sur les surfaces autorisées, ceci en dépit de leur impact négatif, il faut absolument respecter les règles suivantes:

Ne mélanger que la bouillie de pulvérisation effectivement nécessaire. Si des restes subsistent, ils doivent être répartis sur un sol recouvert d'humus. Les herbicides ne doivent en aucune manière être déversés dans les égouts, l'évier ou les toilettes, ou se retrouver dans les ordures ménagères! Les résidus d'herbicides sont des déchets spéciaux et doivent être rapportés au point de vente ou au point de collecte local. Votre commune vous informe sur la date et le lieu de collecte des déchets dangereux.

L'idéal pour l'homme et l'environnement reste le renoncement à toute utilisation des herbicides - même là où ils sont autorisés. Favorisons la nature!

Conseils complémentaires pour l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires

Savez-vous que les jardiniers amateurs sont d'importants utilisateurs d'engrais et de pesticides ? De nombreuses alternatives existent pourtant, à commencer par l'acceptation d'une dent de lion poussant entre les dallages ou la percée de fleurs des champs au beau milieu du potager.

Choisissez pour votre jardin des plantes et des légumes résistants aux maladies tout en étant particulièrement attentif à la qualité du sol et à l'ensoleillement. Des plantes mal choisies ou mal placées resteront chétives et deviendront des proies faciles pour les parasites. De nombreux spécialistes pourront vous répondre sur l'utilité d'une intervention avec un pesticide ou si une solution plus douce peut-être envisagée.

Evitez d'entrer en guerre contre le premier puceron que vous apercevrez sur vos plantes ornementales ou vos légumes, certaines maladies nuisent uniquement à l'esthétique de la plante et n'altèrent pas la qualité des produits du potager.

Un sol riche et équilibré est le secret d'un jardin luxuriant, chacun peut, même à partir d'un sol de qualité moindre, obtenir un potager fertile par des apports réguliers de compost tout au long de la saison.

Ce compost, vous avez la possibilité de le produire chez vous en alternant par couches successives les feuilles, les déchets végétaux et de cuisine, le gazon ainsi que les déchets de taille. Il doit être suffisamment aéré pour que la faune s'y développe et transforme cette biomasse en un compost d'excellente qualité qui apportera les éléments essentiels pour l'entretien de la fertilité du sol.

Les jardiniers amateurs consomment beaucoup de pesticides et de façon parfois inappropriée, il est important de respecter scrupuleusement le mode d'emploi et de ne jamais vider des restes de produits dans l'évier, les toilettes ou les grilles d'égouts, nos rivières et nos lacs s'en porteront que mieux !

Il existe des méthodes alternatives de lutte, par exemple en pulvérisant de l'eau savonneuse pour éloigner les pucerons des roses ou en pratiquant des associations de différentes cultures dans le potager.

En conclusion, le propre en ordre n'est pas toujours la solution optimale et le propriétaire d'un jardin pourra être fier d'apporter, par une attitude respectueuse de l'environnement, une pierre à l'édifice de la gestion durable de notre patrimoine.



Haies de nos villages, le bon geste



Faire une place à la nature dans son jardin est à la portée de chacun, dans nos villages entourés de zones agricoles pour la plupart, les haies deviennent de véritables refuges pour de nombreux oiseaux, de petits mammifères et d'insectes.

En plus, elles procurent d'autres avantages comme la protection contre le vent et l'érosion, elles peuvent également protéger une propriété contre des eaux de surfaces envahissantes ou les regards indiscrets.

Chez nous, la haie s'est longtemps limitée aux thuyas, troènes ou lauriers, symbole d'un paysage banalisé et sans grande valeur écologique et dont le but recherché n'était autre l'écran végétal.

La plantation d'une haie ne doit pas se faire à la légère, privilégiez dans tout les cas le choix d'arbustes d'origine indigène. N'oubliez pas que les petits arbustes deviennent grands et que leur système racinaire pourrait endommager certains équipements enterrés (canalisations).

En général, une douzaine d'essences différentes suffisent amplement. Portez une attention particulière aux plantes toxiques et évitez certaines espèces en cas d'allergie marquée aux pollens.

La plantation doit se faire à au moins 50 centimètres de la limite avec le fonds voisin ou à 1 mètre du domaine public. Si vous souhaitez laisser pousser votre haie à plus de deux mètres vous devez augmenter la distance du fonds voisin. En cas de doute, consultez l'administration communale.

Des voisins qui s'entendent peuvent décider de planter en mitoyenneté, c'est-à-dire en limite de propriété ; cela réduit les coûts, limite l'emprise de la haie sur chaque terrain et diminue l'entretien.

La taille des haies est indispensable au moins une fois par an pour lui redonner le gabarit voulu, rajeunir les végétaux, assagir les arbustes trop vigoureux et faire de la place aux autres. Evitez la période de nidification des oiseaux pour effectuer ces travaux d'entretien.

Rappelez-vous enfin qu'une simple haie peut devenir un réservoir de biodiversité et constituer un refuge pour une multitude d'êtres vivants utiles pour nos jardins.

Petit lexique des matières synthétiques

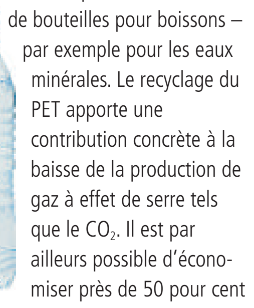
Chez nous, le PET et le PE sont les matières synthétiques le plus souvent utilisées pour la fabrication de bouteilles. Récemment, on a vu apparaître sur le marché des matières synthétiques réunies sous le terme collectif de bioplastiques. La vue d'ensemble ci-dessous montre les différences entre ces matières:

Matières synthétiques traditionnelles

Parmi les matières synthétiques les plus importantes pour l'industrie de l'emballage, il faut citer le PET (polyéthylène téréphtalate) et le PE (polyéthylène). Alors que ces deux matières sont tirées du pétrole ou du gaz naturel, leur structure chimique diffère et il n'est donc pas possible de les recycler ensemble. PET-Recycling Schweiz assume depuis plus de vingt ans la responsabilité de la collecte bouteilles à boissons en PET. Le taux de valorisation actuel est de 80 pour cent.

Le PET: polyvalent et recyclable

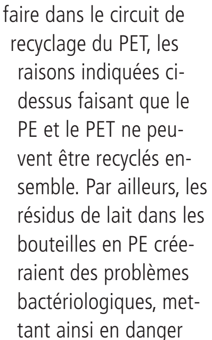
Le PET est une matière synthétique appartenant à la famille des polyesters, dérivée complètement de pétrole ou de gaz naturel. Le PET sert plus particulièrement pour la fabrication de bouteilles pour boissons – par exemple pour les eaux minérales. Le recyclage du PET apporte une contribution concrète à la baisse de la production de gaz à effet de serre tels que le CO_2. Il est par ailleurs possible d'économiser près de 50 pour cent d'énergie si le PET recyclé sert ensuite à fabriquer de nouveaux produits, le processus de recyclage nécessitant effectivement une quantité d'énergie sensiblement inférieure à celle de la production primaire du PET. Les bouteilles à boissons en PET se recyclent indéfiniment pour la fabrication de nouvelles bouteilles en PET ou d'autres produits de qualité supérieure tels que des vestes de snowboard ou des sacs en tout genre; c'est la raison pour laquelle les bouteilles à boissons en PET doivent être déposées dans les points de collecte. Les bouteilles à huile et à vinaigre, de même que les emballages pour biscuits de Noël – quoiqu'étant en PET également – ne peuvent pas être recyclés, à cause des résidus qu'ils contiennent. –





Le PE: pour les bouteilles à lait

Les producteurs de bouteilles à lait recourent quant à eux au PE. Quand bien même cette matière synthétique est elle aussi dérivée du pétrole ou du gaz naturel, le PE se distingue fondamentalement du PET en raison de sa composition chimique. Tandis que le PET fait partie de la famille des polyesters, le PE appartient à la famille des polyoléfines. Le PE non teint a un aspect laiteux trouble et il devient mou quand il atteint des températures de plus de 80°C. Les bouteilles à lait en PE n'ont rien à faire dans le circuit de recyclage du PET, les raisons indiquées ci-dessus faisant que le PE et le PET ne peuvent être recyclés ensemble. Par ailleurs, les résidus de lait dans les bouteilles en PE créeraient des problèmes bactériologiques, mettant ainsi en danger toute la chaîne du recyclage du PET. C'est pourquoi les bouteilles à lait ne doivent pas être déposées dans les conteneurs de collecte bleus et jaunes. Certains commerces de détail – Migros ou Coop par exemple – ont pris des mesures pour éliminer les bouteilles de lait à part. –



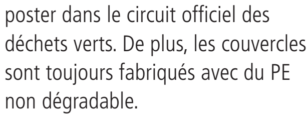


Les bioplastiques

Le terme bioplastiques réunit une vaste collection de matières synthétiques diverses. L'élément commun à tous ces plastiques est qu'ils sont fabriqués intégralement ou partiellement avec des matières premières renouvelables (végétales). La biodégradation et la compostabilité biologique ne sont cependant assurées que dans des conditions contrôlées. Les deux représentants les plus connus de ce groupe sont le PLA (acide polylactique) et la bouteille dite PlantBottle™ de Coca-Cola.

Le PLA: biodégradable, oui mais…

Le PLA (acide polylactique) est fabriqué à partir de substances végétales telles le maïs. Les conditions environnementales nécessaires au compostage ne se trouvent réunies en règle générale que dans des installations de compostage industrielles. Un cycle de compostage dure en Suisse un maximum de quatre semaines. Pour être dégradés biologiquement, les bouteilles en PLA ont cependant besoin de trois fois plus de temps au moins. C'est pourquoi il n'est pas possible de les composter dans le circuit officiel des déchets verts. De plus, les couvercles sont toujours fabriqués avec du PE non dégradable.
Les bouteilles en PLA ne conviennent pas non plus pour le recyclage par le biais des conteneurs de collecte du PET, parce que le point de fusion du PLA se situe aux environs de 180°C, soit sensiblement moins que celui du PET (env. 250°C). Ceci entraîne de grosses difficultés dans le circuit de recyclage du PET. Les bouteilles en PLA (voir l'illustration) n'ont donc rien à faire dans les conteneurs de collecte du PET ni dans le compost, mais doivent être éliminées avec les déchets normaux. –





La PlantBottle™: recyclable, malgré la teneur en sucre

La PlantBottle™ de Coca-Cola est exactement aussi légère, stable et recyclable que la bouteille à boissons en PET traditionnelle. Contrairement au PET, ce type de matière synthétique n'est cependant pas dérivé exclusivement du pétrole ou du gaz naturel. La bouteille contient 51 pour cent de PET neuf, 33 pour cent de PET recyclé et 14 pour cent de matières premières végétales – jus de canne à sucre ou mélasse (sous-produit de la fabrication du sucre), pour être précis. Ceci est rendu possible par la production végétale du monoéthylène-glycol (MEG), un composant du PET tiré jusqu'ici du pétrole. C'est pourquoi la PlantBottle™ peut être éliminée comme les autres bouteilles à boissons en PET dans les conteneurs de collecte traditionnels du PET. Un circuit de recyclage spécial n'est pas nécessaire. –









Dans le top50 des inventions du XXe siècle :

le Velcro

Qui n'a pas râlé parce que les lacets de ses chaussures se dénouaient constamment ?
Qui n'a pas été énervé par un bouton qui se découd au mauvais moment ou une boutonnière trop lâche ou trop étroite ?
Qui n'a pas tempêté contre des boutons pression récalcitrants ?
Qui n'a pas fulminé contre une fermeture Eclair qui déraille, qui se coince dans la doublure ou qui déchire son écharpe de soie ?



Un esprit observateur, ingénieux, inventif, persévérant a su apporter une solution pratique à une partie des problèmes évoqués ci-dessus.

M. George (sans s comme le tout récent royal baby) de Mestral, enfant de Saint-Saphorin, né en 1907, a développé dès son plus jeune âge des capacités d'observation et d'ingéniosité hors du commun. A douze ans il dépose son premier brevet, celui d'un modèle réduit d'avion ; adolescent il imagine une charrue motorisée ; l'invention d'un hygromètre ultrasensible séduit un banquier qui l'engage et lui met un local à disposition.

Au début des années 40, au retour de chaque partie de chasse, M. de Mestral doit extraire de ses vêtements, et des poils de son chien, les graines de bardane qui s'y sont agrippées et qui résistent vaillamment. La curiosité le pousse à examiner ces graines au microscope et il remarque qu'elles possèdent de petits crochets élastiques qui, au contact d'un tissu, s'accrochent aux mailles, et retrouvent leur forme originale lorsqu'on les décroche. De cette observation naît l'idée d'un nouveau système de fixation : cette fermeture se composera de deux rubans de tissu, l'un couvert de minuscules crochets et l'autre de boucles tout aussi petites. Lorsqu'on les pressera l'un contre l'autre, les crochets pénétreront dans les boucles et les deux rubans adhéreront. Sans plus de peine, on les séparera comme on pèle une banane.

Daniel Hintze, dans son « Histoire d'une invention : le VELCRO de George de Mestral » souligne que la réalisation pratique de cette fermeture exigera de l'inventeur plusieurs années d'efforts, de transpiration et de patience. Il faut en effet trouver la fibre textile adéquate, à la fois souple et résistante. Ce n'est qu'en 1951 que le brevet sera déposé : VELCRO = VELours à CROchets. L'utilisation de ce nouveau système ne deviendra d'un usage courant et ne connaîtra son essor industriel que lorsque la NASA l'aura utilisé avec succès pour fermer les combinaisons de ses astronautes, et fixer aux parois des cabines les objets flottant en apesanteur. La Lune accueillera le VELCRO lors de sa conquête en 1969.

Nous laissons le soin au lecteur d'inventorier toutes les utilisations du VELCRO dans la vie d'aujourd'hui et invitons ceux que le sujet intéresse particulièrement à rencontrer M. George de Mestral sur le site www.rts.ch/George de Mestral et son velcro.

Daniel Charbon



Association
des parents d'élèves d'Echichens



Le comité de l'APE. De gauche à droite: Mmes Nicole Ecoffey, Christine Demont, Marylin Jaccard, Adeline Roulet, Danielle Perrin, Christine Theintz, Jennifer Bachmann. Manque: Mme Sophie Lorotte.

Fondée en 2000, l'Association des parents d'élèves d'Echichens (APE) poursuit ses activités tout en accueillant avec plaisir des membres des villages de Colombier, St-Saphorin et dans le futur proche, Monnaz, à la suite de la fusion des communes.

Pour accomplir notre mission et nous engager pour une éducation qui permette à chaque enfant de trouver sa place dans la société, un nouveau comité s'est constitué en été 2012 et a été actif sur plusieurs fronts en cette année 2012-2013.

Les activités telles que la bibliothèque du collège de Bellicot et les trocs rencontrent toujours un vif succès grâce à vous parents d'élèves et à nos bénévoles que nous remercions vivement.

Comme chaque année, notre traditionnel repas canadien, le mardi 24 septembre, permettra de favoriser les échanges informels entre parents, élèves et intervenants dans l'environnement scolaire.

Notre site internet www.apeechichens.com a été réactualisé. On peut y trouver, entre autres, notre charte, nos valeurs, nos buts, nos activités détaillées, un agenda, les modalités d'adhésion, nos coordonnées, des liens et également des coordonnées de groupes actifs dans le domaine de la jeunesse dans nos 4 villages.

Notre objectif est de favoriser le dialogue entre parents, élèves, autorités scolaires, enseignants et politiques.

L'organisation des conférences ou ateliers pédagogiques que nous avons plaisir à proposer, parfois en collaboration avec les groupes APE de la région, vous encouragent et vous accompagnent en tant que parents ou formateurs.

La réflexion sur l'avenir de l'école, la gestion de problématique sont des thèmes qui nous sont chers.

Notre rôle en tant que représentant de l'APE est de favoriser les échanges entre les différents intervenants dans l'environnement scolaire, voire de la formation, notamment entre les autorités communales, les directions des établissements scolaires de Morges, et les parents. Pour encore mieux y parvenir, nous sommes membres:

- de l'APE-Vaud qui édite un bulletin d'information 4 fois par an à tous ses membres et vous permet d'être informés et attentifs à l'évolution de notre système scolaire, d'obtenir des adresses et les liens utiles en matière d'éducation;

- du Conseil d'Etablissement qui rassemble sous une même entité tous les acteurs qui prennent une part active dans les domaines de l'éducation et de la formation des élèves de l'Etablissement primaire de Morges Ouest, de l'Etablissement primaire de Morges Est et de l'Etablissement secondaire de Beausobre. Il permet l'échange d'informations et de propositions entre les différents acteurs qui mènent des réflexions pour toute problématique liée à l'éducation, la prévention et l'accueil parascolaire. Il concourt à l'intégration de l'école dans la vie locale.

Sans nos bénévoles, nous ne pourrions avancer. Nous aimerions donc les remercier pour leur aide, ainsi que les autorités communales, les directions des établissements scolaires de Morges et les groupes APE de Morges et environ pour les excellentes relations et échanges que nous entretenons avec eux.

Pour l'année 2013-2014, nos activités ainsi que leurs développements nous tiennent à cœur. De plus, l'accueil de nouvelles familles membres des autres villages nous est essentiel: il est question de réfléchir et d'agir ensemble pour développer un environnement scolaire harmonieux, grâce à un encadrement cohérent exercé par tous les adultes qui entourent nos enfants. C'est pourquoi nous avons besoin de vous ! Tous les parents d'élèves sont les bienvenus !

Nous restons disponibles pour de plus amples informations en français, anglais, allemand, suisse-allemand ou espagnol.

Pour le comité,
Christine Theintz, Présidente;
Danielle Perrin, Vice-présidente;
Sophie Lorottte, Secrétaire;
Jennifer Bachmann, Trésorière.





Bilan plus que positif pour



Le Comité d'organisation et l'association Colombier 2013 tirent un bilan plus que positif de la Cantonale des Jeunesses. Nous tenons à remercier la population d'Echichens et de toute la région pour son enthousiasme. La fête a été magnifique et ce grâce au soutien des autorités et des habitants ! Merci à toutes les personnes qui ont participé et qui se sont engagées comme bénévoles.

La Cantonale FVJC 2013 résumée en quelques chiffres-clés :

Au niveau de la fréquentation

- 120'000 visiteurs
- 1'700 personnes pour la soirée folklorique « Oesch's die dritten »
- 1'500 personnes pour le « zapping » de Yann Lambiel

Au niveau des sports

- 500 athlètes
- 160 lutteurs
- 570 coureurs du cross
- 130 équipes de volley féminin
- 140 équipes de football
- 85 équipes de corde
- près de 2'000 personnes ont pris part au concours de tir à 300 mètres
- 304 équipes de volley mixte
- 250 équipes de pétanque

Au niveau des points de vente

- 100'000 litres de minérales et 80'000 litres de bière
- 9 tonnes de frites et 7 tonnes de pâtes
- 21'000 hamburgers et près de 25'000 sandwichs
- 7'000 tartares de bœuf

A présent : place aux rangements et à l'organisation du souper de remerciement des bénévoles. Un livre retraçant l'historique des Cantonales FVJC avec un focus important sur Colombier 2013 sera édité à la fin de l'année.

la 14ème Cantonale FVJC



Encore un immense MERCI et bonne fin d'été !

CANTONALE FVJC

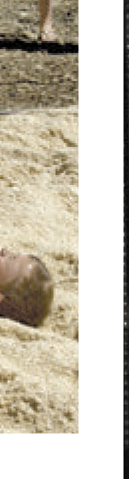
COLOMBIER 2013 17.7- 4.8

Quelques souvenirs...











1er août

La Cantonale 2013 a vécu aussi au rythme de la fête nationale. Environ 500 personnes se sont déplacées pour prendre part au traditionnel brunch du 1er août. Après s'être restaurées les familles ont pu découvrir le village de Colombier grâce à un rallye pédestre.

Lors de la partie officielle sous la cantine, MM. Daniel Meienberger, syndic et Jonas Tavel, président du comité d'organisation, se sont adressés à l'assemblée. Puis vers 23 heures, une foule enthousiaste s'est rassemblée vers le terrain de sport pour assister au feu d'artifice, bouquet final de cette magnifique journée.











Cortège

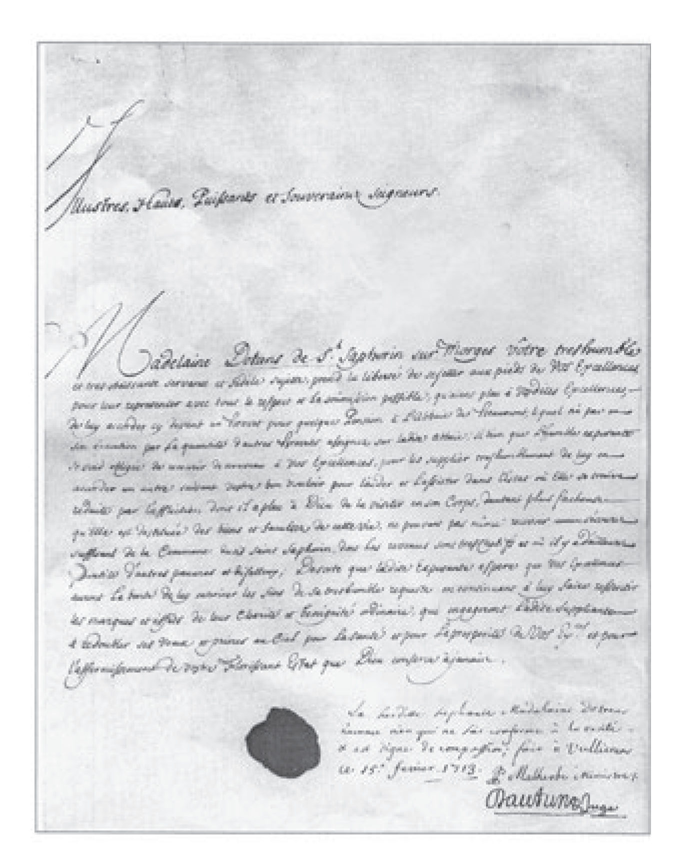
Après la toujours émouvante partie officielle présentée avec humour par le major de table Raoul Cruchon, les jeunesses ont défilé sur leur chars dans les rue de Colombier, terminant en beauté cette manifestation qui a su faire rayonner notre district loin à la ronde.



Les archives de Saint-Saphorin racontent

La pauvreté à St-Saphorin

Quelques extraits de ce chapitre :
Dans notre village, il y avait des familles qui n'avaient pas de revenu ou des apports vraiment très modestes qui ne permettaient pas de subvenir aux besoins de toute la famille.
La commune devait très souvent prendre les enfants en charge. Alors la municipalité les plaçait dans les familles qui demandaient le moins d'argent. On les confiait à celui qui faisait la plus petite mise.
La bourse des pauvres était alimentée entre autres par des legs, des dons, des amendes, mais ce fonds ne suffisait pas pour répondre à toutes les sollicitations.


Illustres, Hauts, Puissants et Souverains Seigneurs.

Dautun Juge

Voici, en fac similé et en clair la supplication adressée par Madelaine Dottrens au bailli de Morges, représentant de L.L.E.E. de Berne. Elle est rédigée par le juge Dautun et appuyée par le pasteur J.-P. Malherbe de Vullierens.



Illustres, Hauts, Puissants et Souverains Seigneurs.
Madelaine Dottrens de St-Saphorin sur Morges vôtre très humble et très obéissante servante et fidèle sujette prend la liberté de se jeter aux pieds de vos Excellences, pour leur représenter avec tout le respect et la soumission possible, qu' ayant plus à vos dites Excellences de lui accorder ci-devant un brevet pour quelque pension à l'Abbaye de Beaumont, lequel n'a pas eu son exécution par la quantité d'autres brevets assignés sur ladite Abbaye, si bien que l'humble exposante se voit obligée de recourir de nouveau à vos excellences pour les supplier très humblement de lui en accorder un autre suivant votre bon vouloir pour l'aider et l'assister dans l'état où elle se trouve. Réduite par l'affliction dont il a plu à Dieu de la visiter en son corps, d'autant plus fâcheuse qu'elle est destituée des biens et facultés de cette vie ne pouvant pas même recevoir aucun secours suffisant de la commune de St-Saphorin, dont les revenus sont très chétifs et où il y a dailleur quantité d'autres pauvres et disetteux de sorte que ladite exposante espère que vos Excellences auront la bonté de lui intérimer les siens de sa très humble requête en continuant à lui faire ressentir les marques et effets de leur charité et bénignité ordinaire, Qui engageront ladite suppliante à redoubler ses vœux et prières au ciel pour la santé et pour la prospérité de vos Excellences et pour l'affermissement de votre florissant Etat que Dieu conserve à jamais
Signé Dautun juge.

Annotation en dessous de la signature :
Ladite suppliante Madelaine Dottrens n' avance rien qui ne soit conforme à la vérité et est digne de compassion.
Fait à Vullierens le 5 février 1713.
Signé J.P. Malherbe ministre.



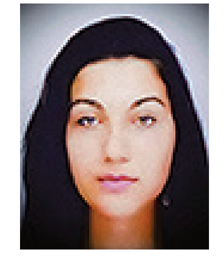
Objets trouvés

Lors de la perte d'un objet sur le territoire de la commune, l'administration communale vous encourage à vous renseigner auprès du personnel administratif si ledit objet n'a pas été déposé en nos bureaux. En effet, un grand nombre de choses est amené à la commune, découvert par des passants. Ces objets sont gardés une année, puis amenés à la déchetterie.

Merci de votre compréhension.

Commune d'Echichens entreprise formatrice





Dès le 5 août 2013, l'administration a le plaisir d'accueillir Mlle Marta SANTOS, en qualité de stagiaire MPC (Maturité Professionnelle Commerciale), pour un an.

Mlle Santos, âgée de 19 ans, est domiciliée à Bussigny. Elle a obtenu son diplôme commercial au gymnase de Chamblandes, Pully, en juin 2013. Elle souhaite obtenir une maturité professionnelle pour augmenter ses chances sur le marché du travail et rêve de devenir designer sur voitures.



La **cantine scolaire d'Echichens** accueille vos enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h15 à 13h30.

Bulletin d'inscriptions et informations détaillées sur le site www.echichens.ch

Impressum

Nouvelles Echichens
Tél. 021 811 22 02

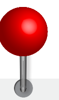
Administrtion communale,
Route du Village 16,
1112 Echichens
Fax 021 811 22 01
E-mail:
greffe@echichens.ch

Ont participé à cette édition:
Josabeth Anoz, Francine Mosimann, Christian Bally, Daniel Charbon, Alexandre Huber, Roger Mayor, Jean-Pierre Seiler.

Photographies:
Le comité de rédaction,

Mise en page: Raymond Lambelet
Imprimerie: Imprimerie Carrara

Prochaine parution: décembre 2013
Délai rédactionnel : mi-novembre 2013



Agenda
2013

21.09		Fête des enfants. Salle polyvalente d'Echichens. Organisation : Association Entraide Enfants
24.09	dès 18h30	Repas canadien . Salle polyvalente d'Echichens. Organisation : APE
26.09	**20h00**	**Conseil communal. Salle villageoise de Saint-Saphorin**
27.09	dès 19h00	Bourguignonne FC Echichens. Salle polyvalente d'Echichens.
27.09		Bicross, course du club. Piste du Grand Record
08, 09 et 10.10		Troc d'automne de l'APE d'Echichens. Salle polyvalente d'Echichens
12 au 27.10		Vacances scolaires
02.11		Souper saucisses. Salle polyvalente d'Echichens Organisation : Sté de Tir
06.11	20h00	AG publique de l'Espace. Salle des 3 Jars
07.11	**20h00**	**Conseil communal. Salle villageoise de Saint-Saphorin**
09.11	19h00	Jazzolée (Brisolée + jazz). Salle villageoise de Monnaz. Organisation: Espace.
19.11	19h00	AG de l'APE. Foyer de la salle polyvalente d'Echichens
21.11		Fondue Jeunes citoyens
22, 24, 29 et 30.11		Soirée de la Villanelle. Salle villageoise de Saint-Saphorin
05.12	**20h00**	**Conseil communal. Salle villageoise de Saint-Saphorin**
16.12	19h00	Soupe aux pois. Administration communale Echichens

Dès la date connue, la cueillette du raisin sera annoncée aux piliers publiques et sur le site www.echichens.ch